



25210
03.81.68.91.61
MairieBonnэтage@wanadoo.fr

Charte du savoir vivre et du respect mutuel

Périscolaire et Accueil de loisirs de Bonnétage

Le personnel communal qui encadre le service périscolaire, l'accueil de loisirs et les élus qui en ont la responsabilité sont à l'écoute des enfants et des familles.

Afin de développer la capacité de chaque enfant à devenir une personne responsable et respectueuse, nous proposons cette charte du savoir vivre et du respect mutuel.

Nous demandons aux parents d'expliquer cette charte à leur(s) enfant(s) et de veiller à ce qu'il(s) la respecte(nt).

1. Trajet école – périscolaire – sortie

- Je pense à prendre mon manteau et mes affaires
- Je me range et reste dans le rang quand on me le demande
- Je reste bien dans le rang jusqu'à l'arrivée dans la salle périscolaire ou à l'école ou des sorties

2. Pendant l'accueil

- Je respecte le personnel et mes camarades
- Je participe aux activités
- J'utilise le matériel et les jeux sans les dégrader
- Je joue sans brutalité
- Je range correctement les jouets et les livres
- Je respecte les consignes de sécurité et de discipline
- Je me mets en rang quand on me le demande

3. Avant les repas

- Je me lave les mains
- Je pense à aller aux toilettes
- Je m'installe à la place prévue
- J'attends que tous mes camarades soient servis pour manger

4. Pendant les repas

- Je me tiens correctement à table
- Je demande l'autorisation pour sortir de table
- Je ne crie pas et je parle calmement pendant le repas
- Je fais l'effort de goûter à tous les plats
- Je ne joue pas avec la nourriture
- Je sors calmement de table sans courir à la fin du repas
- J'aide au rangement et au nettoyage.

Les parents s'attestent avoir pris connaissance de la présente charte et s'engagent à l'expliquer à leur(s) enfant(s).

A conserver par les parents.